

Il fallait que le bill comporte une limite, tant pour les candidats que pour les partis en matière de radiodiffusion. D'un côté, nous n'imposons pas de limites aux partis alors qu'il y en a pour les candidats en matière de fonds. D'un autre côté, nous imposons des limites aux partis, mais pas aux candidats. J'espère que le leader du gouvernement à la Chambre conviendra que ces incohérences doivent être corrigées au comité.

En ce qui concerne l'abrègement de la campagne électorale, à mon avis, l'idée véritable du comité spécial, si je peux le dire au député de Hillsborough, est qu'une période de 56 à 59 jours n'est pas insuffisante pour la campagne. C'est simplement le temps qu'il faut au directeur général des élections et aux organisations de partis pour préparer et mener leurs campagnes. Pour vraiment faire campagne dans le peuple, rendre des visites aux gens et pour que nos élections soient autre chose que de la publicité à la radio, à la télévision et dans la presse, il faut pouvoir y consacrer six ou sept semaines. Il le faut, si l'on doit prendre contact avec les milliers d'électeurs.

Je crois, comme le comité, que le public ne demande pas qu'on raccourcisse les campagnes, soit le temps qui s'écoule entre l'émission des brefs et la date des élections, mais qu'on raccourcisse le temps pendant lequel le public est bombardé de réclames à la télévision, à la radio et dans les journaux à tel point qu'il finit par ne plus s'intéresser aux questions politiques. Nous demandons que la réclame sur les ondes ne soit autorisée qu'au cours des quatre dernières semaines de la campagne. C'est pourquoi nous parlons de 29 jours. Si on fait abstraction du jour d'interdiction, cela ferait 28 jours où la réclame serait permise. Il est possible actuellement de raccourcir la campagne et c'est ce que veut la majorité du public.

On ne nous a pas écoutés quand nous avons proposé qu'on accorde des crédits d'impôts. Cela me paraît étrange: quand M. Carter propose des crédits d'impôts plutôt que des exemptions et quand on préconise en cette enceinte d'accorder aux particuliers des crédits d'impôts plutôt que des exemptions, on dit que cela ne peut pas se faire. Mais c'est une autre histoire quand il est question de crédits d'impôts pour les entreprises dans d'autres domaines. Maintenant, on propose des crédits d'impôts pour contributions aux partis politiques. Tout d'un coup, cela peut se faire.

Je suppose que si vous autorisez la déduction des contributions à une campagne du revenu net aux fins de l'impôt sur le revenu, ou si vous allouez des déductions fiscales sous forme de dollars au Trésor ou sous forme d'économies aux contribuables, c'est bonnet blanc, blanc bonnet. A titre d'exemple, le comité a recommandé qu'un citoyen soit autorisé à déduire jusqu'à \$1,000 par année à titre de contribution à une caisse électorale et, en période électorale, \$1,000 de plus à la caisse d'un candidat. En année d'élection, il peut donc déduire \$2,000 de son revenu net. Si votre taux d'imposition est de 25 p. 100, vous payez \$500 d'impôt sur le revenu de moins. Le bill propose d'allouer jusqu'à \$500 de déductions fiscales. En dollars et en cents, c'est du pareil au même. Toutefois, c'est une mesure encourageante en ce sens que ces déductions fiscales hâteront la venue du jour où nous aurons des déductions fiscales dans notre loi de l'impôt sur le revenu personnel plutôt que des exemptions.

D'après moi, trois questions doivent être examinées attentivement et de toute urgence. Tout d'abord, celle de la divulgation. Si le gouvernement ne peut pas accepter et n'accepte pas que le nom des personnes qui ont donné une contribution soit divulgué, j'espère qu'il acceptera au

moins d'élargir la portée des amendements portant sur les dispositions relatives à la divulgation. En cas de violation de la loi électorale, on devrait publier le nom du candidat, du parti, de la circonscription et des donateurs.

La deuxième question est celle du remboursement. J'espère que le ministre voudra bien laisser tomber la formule du gouvernement et introduire dans le bill la formule recommandée par le comité, car je la trouve beaucoup plus juste. Elle ne porte aucun préjudice au candidat dont les moyens financiers sont limités ou nuls. Elle prévoit un remboursement plus équitable et plus juste pour tous les candidats, pour autant qu'ils obtiennent au moins 20 p. 100 des voix. J'espère que le ministre envisagera d'abaisser ce niveau à 15 p. 100. En fait, j'espère qu'il admettra que le candidat qui obtient 10, 12 ou 15 p. 100 des voix n'est pas un fumiste et qu'il devrait avoir droit au remboursement.

Enfin, et c'est très important à mon avis, je tiens à dire au leader du gouvernement à la Chambre que nous devons insérer un autre article dans le bill pour imposer des limites aux partis tout comme nous en avons imposé aux candidats. Si les partis ne sont pas limités, l'intention même, le but et presque tout le principe de la mesure sont annulés ou négligés. Nous invitons les abus. Dans les élections futures les citoyens mépriseront encore davantage la politique et les hommes politiques.

Puis-je déclarer qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur?

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

### LES TRAVAUX PUBLICS—LE PROJET DE CHAUSSÉE DE NORTHUMBERLAND

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, le 1<sup>er</sup> mai, j'ai posé au ministre des Travaux publics (M. Dubé) la question que voici: Compte tenu des généreuses promesses que fait le premier ministre ces jours-ci, le ministre nous dirait-il si le gouvernement songe à revenir sur sa décision de ne pas construire la chaussée de Northumberland qu'il avait d'abord promise? Il est évident que le gouvernement a renié ses engagements en ce qui concerne ce projet. Mais c'est à cause des promesses engageant la dépense de milliards de dollars pour la construction de routes dans le Nord que j'ai demandé si la chaussée de Northumberland, beaucoup moins coûteuse et promise depuis si longtemps, sera construite ou complétée, étant donné qu'on y a déjà consacré 20 millions de dollars.

• (2200)

La réponse du ministre a vraiment piqué mon intérêt. Il a quasi éventé la mèche quand il a dit:

... les citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard profitent de ce qui a remplacé ce projet, c'est-à-dire d'une aide fédérale considérable provenant du ministère de mon collègue, le ministre de l'Expansion économique régionale.

Il parlait sans doute du programme d'aménagement dans lequel bien des insulaires voient une solution de rechange à la chaussée promise. Le ministre a adroitement évité de confirmer cet avis que laisse entendre ma question supplémentaire. A part le fait que dans le cadre du programme de développement, l'Île-du-Prince-